

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 21 Février 2023

Nombre de membres			
CC AS	En exercice	Présents	Votants
14	14	11	11

Date de convocation
13 février 2023

Objet de la délibération
Café Ma bulle Soutien aux proches aidants

N° de délibération
001 - 2023

Présents : Jean-Marie FOURNIER, CLIMENT Catherine, Delphine POIRIER, Myriam SEVENERY, Vincente OBIOL, Sarah AÏT IDIR, André AGNIEL, LLINARES Françoise, COGNON Annie, Brigitte GAYAUD, Marie-Line VIGNE.

Absent(s) : LE ROY DE PRESALE Christine, Mélanie SALLE, Raphaëlle DELENTE

Rapporteur : Delphine POIRIER – adjointe déléguée aux affaires sociales

Le proche aidant d'une personne âgée, et l'aidant familial d'une personne handicapée, sont définis par le Code de l'Action Sociale et des Familles comme un parent ou un allié qui leur vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. L'aspiration des personnes à vivre le plus longtemps possible chez elles, et l'évolution des politiques d'inclusion sociale, ont amplifié le rôle des proches aidants dans notre société.

Au point d'identifier un véritable besoin d'accompagnement et de soutien de ces aidants.

Les derniers plans de santé publique reconnaissent ainsi le rôle et l'expertise des aidants et la nécessité de créer et de structurer un temps de répit adapté. Ainsi, depuis 2021, le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place, en partenariat avec l'Association des Aidants d'Occitanie (A.D.A.O.), des ateliers mensuels qui offrent aux aidants un espace et un temps d'échanges, d'informations et de réflexions autour de problématiques communes. L'objectif de ces ateliers, que le C.C.A.S. a décidé de dénommer « Café Ma Bulle », est clairement de rompre l'isolement des aidants, de créer du lien social, d'apporter des réponses et des conseils adaptés, et finalement de contribuer à alléger leur charge quotidienne.

Le budget prévisionnel de cette action est estimé à 2800,00 € pour 2023.

Il est proposé de renouveler le partenariat avec l'Association des Aidants d'Occitanie (A.D.A.O.), et de solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre de l'accompagnement et du soutien des proches aidants.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Centre Communal d'Action Sociale,

DECIDE

1. d'approuver le renouvellement du partenariat présenté ;
2. de solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre de l'accompagnement et du soutien des proches aidants.

Le Maire

Jean-Marie FOURNIER

